

PRIME D'INTERESSEMENT 2026-2028

La CFDT l'avait réclamé via le protocole de fin de conflit 2025, nous l'avons signé !

Un retour justifié notamment par le très haut niveau d'investissement des personnels à l'EFS. Bien que la CFDT ne soit pas favorable à certains de ces indicateurs, notamment leur trop grand nombre, cet accord a le mérite d'exister et de produire potentiellement une augmentation de notre pouvoir d'achat. La CFDT restera vigilante sur le suivi de l'accord et sa renégociation dans deux ans.

Votre Prime d'Intéressement : C'est quoi, comment ça marche et pourquoi ça compte ?

Si l'établissement atteint ses objectifs collectifs, vous avez droit à une prime d'intéressement.
Mais attention, ce n'est pas automatique. Voici les règles du jeu en 5 points simples pour comprendre votre future prime.

De combien d'argent parle-t-on ?

La prime est calculée sur la base de la masse salariale.
Objectif de base : 1,5 % de la masse salariale.
Bonus possible : Si vous atteignez un objectif spécifique de fidélisation des donneurs de plasma, le montant peut monter à 1,65 % (soit +10 % de bonus).

Comment on gagne la prime ? (Les 5 critères)

Pour que l'argent soit débloqué, l'EFS doit cocher 5 cases. C'est un travail d'équipe

Critères	Poids	Ce qu'il faut réussir
Productivité économique	25 %	Bien gérer le ratio Valeur Ajoutée / Charges de personnel
Sécurité transfusionnelle	12,5 %	Avoir assez de globules rouges "spéciaux" (phénotype R0r) conformes
Disponibilité des stocks	12,5 %	Avoir toujours au moins 13 jours de stock de CGR en permanence
Ambition plasma	25 %	Livrer le volume prévu au laboratoire LFB
Sécurité au travail	25 %	Avoir moins (ou autant) d'accidents de travail que l'année précédente

 Plus vous cochez ces cases, plus la prime est forte !

Suite page suivante

PRIME D'INTERESSEMENT

Combien vous touchez ?

La répartition se fait en deux temps pour être juste :

- 60 % au prorata de votre temps de présence (même en congé maternité, accident du travail, etc.).
- 40 % au prorata de votre temps de travail (CDI/CDD).

Et ensuite ?

Quand ? La prime est versée avant le 31 mai de l'année suivant l'exercice. La prime de 2026 sera versée en mai 2027.

Vous aurez la possibilité au choix de :

- Récupérer directement votre prime,
- La placer sur votre Plan Epargne Entreprise (PEE). Dans ce cas, l'EFS abonde à hauteur de 67 % (dans la limite de 320 €/an/bénéficiaire),
- La placer sur votre Plan Epargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO). Dans ce cas, l'EFS abonde à hauteur de 90 % (dans la limite de 430 €/an/bénéficiaire).

Où ? Vous aurez le choix : la prendre en "cash" sur votre compte ou l'épargner via le PEE/PERECO (avec avantage fiscal !).

Qui vérifie ? Une commission de suivi (représentants de l'employeur et syndicaux) se réunira une fois par an pour vérifier les calculs.

Cet accord permet une reconnaissance de votre travail quotidien au sein de l'EFS. Il lie votre réussite collective (sécurité des patients, performance économique) à votre rémunération.

La clé ? La mobilisation de tous pour atteindre ces objectifs de sécurité et de performance, car c'est ensemble que nous débloquerons ce bonus ! Plus les objectifs sont atteints, plus la prime est importante.

N'hésitez pas à contacter vos représentants **CFDT pour plus d'informations.**

Cet article a été publié dans l'édition du mois de juin 2026 du Canard Ô Sang.

Retrouvez toutes les informations CFDT dans les communications nationales et régionales sur le site internet :

www.CFDT-EFS.fr



**ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS